



HONORAIRES TRANSACTION TTC

De 0 à 49 999 € : 8 %
De 50 000 à 99 999 € : 7 %
De 100 000 à 199 999 € : 6 %
De 200 000 à 300 000 € : 5 %
De 300 000 à +:4 %

Estimation pour succession/donation : 100 €

HONORAIRES DE LOCATION TTC

Conformément à la loi ALUR (loi du 06.07.1989, art 5,1, modifié loi ALUR du 24.03.2014), les honoraires sont identiques pour le propriétaire bailleur et le candidat locataire, à savoir :

Frais liés à la visite du logement, constitution dossier, rédaction du bail :

Zone très tendue : 12€/m², Zone tendue:10 €/m², Hors zone tendue : €/m²

Ces territoires sont listés par le décret n°2013-392, vous pouvez retrouver la mesure d'application dans le décret n°2014-890 du 01.08.14

Frais liés à l'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3€/m²

Plafonné à un mois de loyer charges comprises